

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DECEMBRE 2019 à 20 heures

CONVOCAATION DU 25 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Serge LÉPINE, Régis FERRAND, Cédric SAINT-JOURS, ~~Sophie ARTHUS-BERTRAND~~, Céline CAUDRON, ~~Charles-André BOYER~~, Caroline LOURDELLE, Séverine SOLLIER, Rémy COUSIN, Clélia CHOTARD, Philippe CHOQUET, ~~Fabienne BUCHOUD~~, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER, Virginie MEUNIER, Thierry HUBERT.

Etaient excusés : Sophie ARTHUS-BERTRAND donne pouvoir à Carole ROGER, Charles-André BOYER donne pouvoir à Serge LÉPINE, Fabienne BUCHOUD donne pouvoir à Cédric SAINT-JOURS.

Secrétaire de séance : Philippe CHOQUET est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

Madame le Maire demande si le compte rendu de la séance du 14 octobre 2019 apporte des remarques particulières.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité et le registre circule pour les signatures.

DELEGATIONS DU MAIRE

Commandes de travaux :

Madame le Maire donne lecture des commandes de travaux, pour la période du 8 octobre au 15 novembre 2019 dans le cadre des délégations du maire et des adjoints.

Un tableau contenant l'ensemble de ces informations est remis à chaque conseiller.

DATE	SOCIETE	DESCRIPTIF ET LIEU DES TRAVAUX	MONTANT TTC
08/10/2019	SELLERIE SABOLIENNE	REPARATION BACHE TENNIS	1 750.44 €
09/10/2019	SIGNALS	BALISES POUR VOIRIE	798.06 €
15/10/2019	CITEOS	INSTALLATION PRISES ILLUMINATIONS	2 347.20 €
15/10/2019	ALTRAD	JEUX POUR SQUARE	984.00 €
24/10/2019	COMPTOIR DE BRETAGNE	ACHAT PETIT MATERIEL CANTINE	701.23 €
28/10/2019	BOULARD	REPARATION DES 2 PILIERS DU PORT	11 551.86 €
08/11/2019	ICOFOR	FORMATION PERSONNEL CACES	1 428.00 €
15/11/2019	PASTEAU	REEMPLACEMENT CIRCULATEUR CHAUDIERE SALLE DES FETES	1 879.36 €

Droit de préemption urbain :

Madame le Maire donne lecture des dossiers de préemption étudiés du 14 octobre 2019 au 26 novembre 2019 dans le cadre des délégations du maire.

DATE	NUMERO	LIEU DE LA VENTE	DECISION
14/11/2019	07217919Z0025	AC 396, - 24, RUE MARCEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
15/11/2019	07217919Z0026	AC 22 et 24 - 9, RUE DU BEL EBAT	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
23/11/2019	07217919Z0027	ZI 55, ZI 56, ZI 118, ZI 120, ZI 121-78, RUE BERNARD PALISSY	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
26/11/2019	07217919Z0028	AD 10 - 8, ROUTE DU MANS	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
26/11/2019	07217919Z0029	AH 30 - 31, 29 AVENUE JEAN LOISEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain

1°) FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Madame le Maire présente ce dossier.

Madame le Maire rappelle l'origine de ce dossier, la CCVS avait attribué un fonds de concours d'un montant de 40.000 euros à notre collectivité pour les travaux d'aménagement de la rue de Sévigné. Cette attribution avait été votée par la CCVS lors de sa séance du 3 novembre 2016.

Le conseil municipal doit par délibération accepter ce fonds de concours afin de solder ce dossier.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte ce fonds de concours d'un montant de 40.000 euros de la CCVS,
- autorise Madame le Maire à émettre le titre correspondant à cette recette,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 4/12/2019

2°) DEMANDE DE SUBVENTION DE CONTRAT TERRITOIRES REGION (CTR) POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE GARE

Madame le Maire présente ce dossier.

Dans le cadre des aides aux communes et aux intercommunalités, la Région des Pays de La Loire a mis en place le Contrat Territoires Région C.T.R. Localement ces fonds sont gérés par la Communauté de Communes du Val de Sarthe et les dossiers sont montés au niveau administratif par le Pays de La Vallée de la Sarthe.

Madame le Maire propose de solliciter cette subvention dans le cadre du projet de l'aménagement du site de l'ancienne gare en vue de la construction des logements adaptés. La subvention potentielle s'élève à 25.000 euros.

Cette opération consiste à l'aménagement d'espaces urbains avec le label Eco-Quartier, dans le cadre de la construction de 12 logements adaptés. Cette réflexion a été engagée sur l'aménagement du site de l'ancienne gare depuis fin janvier 2017 avec 12 logements adaptés qui seront construits par Sarthe Habitat, réservés aux seniors et PMR. Un groupe de travail a été constitué d'élus de la commune et de la CCVS, de particuliers de la commune, des salariés de la DDT, du Pays de la Vallée de la Sarthe, de Sarthe Habitat, (porteur du projet), du Cabinet Vu d'Ici, maître d'œuvre du projet et du Cabinet Pragma Ingénierie, assurant l'étude de la Loi sur l'eau. Les marchés publics qui concernent l'ensemble de cette opération ont été signés le 30 août 2019.

La collectivité bénéficiera des subventions de l'Etat par la DETR et de la CCVS.

Les dépenses prévisionnelles de ce projet sont présentées dans les deux tableaux qui suivent :

- Le plan de financement prévisionnel du projet, (ensemble des dépenses prévisionnelles),
- Le plan de financement contractualisé du projet, (les dépenses indiquées sont les dépenses éligibles au vu des dates de rétroactivité appliquées par la Région, soit le 1^{er} janvier 2019).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL DU PROJET

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Convention Sarthe-Habitat	4.942,00	5.930,40	CCVS	300.000,00	35.66
Lot N°1 VRD-Voirie-Réseaux	545.117,60	654.141,12	ETAT DETR	300.000,00	35.66
Lot N°2 Réseaux souples	29.320,00	35.184,00	C.T.R	25.000,00	2.97
Lot N°3 Aménagements Paysagers	194.143,26	232.971,91			
Mission S.P.S	1.940,00	2.328,00			
Maîtrise d'œuvre Vu d'Ici	26 690,00	32 028,00			
Maîtrise d'œuvre Pragma	15 425,00	18 510,00			
H-Detect Réseaux	2.960,00	3.552,00			
Detect Réseaux	4 930,00	5 916,00			
Air&Geo	1 540,00	1 848,00			
Théma environnement	3 780,00	4 536,00			
Médialex	479,02	574,82	AUTOFINANCEMENT	216.266,88	25.71
Dépenses imprévues	10.000,00	12 000,00			
TOTAL	841 266,88	1 009 520,26			

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CONTRACTUALISE DU PROJET

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Convention Sarthe-Habitat	1 197,10	1 436.52	CCVS	300.000,00	36.43
Lot N°1 VRD-Voirie-Réseaux	545 117,60	654.141,12	ETAT DETR	300.000,00	36.43
Lot N°2 Réseaux souples	29 320,00	35.184,00	C.T.R	25.000,00	3.04
Lot N°3 Aménagements Paysagers	194 143,26	232.971,91			
Mission S.P.S	1 940,00	2.328,00			
Maîtrise d'œuvre Vu d'Ici	15 338.00	18 405.60			
Maîtrise d'œuvre Pragma	14 297,00	17 156.40			
H-Detect Réseaux	2 960,00	3.552,00			
Detect Réseaux	4 930,00	5 916,00			
Air&Geo	1 540,00	1 848,00			
Théma environnement	2 160,00	2 592,00			
Médialex	479,02	574,82	AUTOFINANCEMENT	198.421,98	24.10
Dépenses imprévues	10 000,00	12 000,00			
TOTAL	823 421.98	988 106.37			

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte le projet précité et le plan de financement proposé,
- autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Contrat Territoires Région pour le projet ci-dessus
- atteste l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 4/12/2019

3°) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire présente ce dossier.

La C.C.V.S vient de nous adresser le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif, (R.P.Q.S), conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- adopte le rapport annuel de la C.C.V.S qui n'appelle pas d'observation ni de remarque.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 4/12/2019

4°) BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2019, CAMPING ET PISCINE

Madame le Maire demande à Monsieur SAINT-JOURS, adjoint à l'attractivité du territoire et du tourisme de bien vouloir présenter ce dossier.

Monsieur SAINT-JOURS présente le compte-rendu de la commission tourisme du 20 novembre 2019.

Le camping municipal a réalisé un résultat proche des résultats moyens des précédentes années malgré des recettes inférieures de 34% par rapport à l'année précédente.

Une baisse notable des charges de fonctionnement de -12% est constatée, partagée à part presque égale entre une baisse des charges de personnel et une baisse des charges courantes de fonctionnement.

La baisse des recettes a été considérée par la commission comme partiellement en corrélation avec les recettes exceptionnelles de l'année dernière dues à la présence d'ouvriers du bâtiment présents de façon exceptionnelle sur une longue durée, au mois de juillet caniculaire (paradoxalement peu propice au camping) et à quelques annulations de dernière minute des locatifs.

La commission propose de renouveler la location d'une caravane en communiquant mieux sur cette possibilité supplémentaire de locatif.

La commission est favorable à l'intégration de l'option «télévision» à titre gracieux (sous caution) et au maintien du reste des prix des locatifs et emplacements 2019 sur l'année 2020.

BILAN FINANCIER DU CAMPING

DEPENSES	MONTANT
Charges courantes	26 985,23
Total charges de personnel	34 801,19
Personnel camping	23 549,72
Personnel technique et administratif	10 592,84
Personnel ménages	658,63
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	61 786,42

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 106,49
RESULTAT (Hors investissement)	-31 679,93
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 560,00

BILAN FINANCIER DE LA PISCINE

DEPENSES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	27 778,83
INVESTISSEMENT	2 373,36
RECETTES	4 115,50
RESULTAT (Hors investissement)	-23 663,33

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 4/12/2019

5°) TARIFS CAMPING 2020

Madame le Maire demande à Monsieur SAINT-JOURS, adjoint en charge de l'attractivité du territoire de bien vouloir présenter les tarifs pour la saison 2020.

Monsieur SAINT-JOURS précise que les tarifs 2019 sont repris pour la saison 2020.

PERIODES	MOBIL HOME FORFAIT DE 1 à 6 personnes	BENGALI FORFAIT DE 1 à 4 personnes	BENGALI FORFAIT DE 1 à 5 personnes
Tarifs à la semaine du samedi 14 h au samedi suivant à 10 h			
du 1 ^{er} Avril au 3 Juillet et Septembre	290,00 €	147,00 €	182,00 €
du 4/07/20 au 29/08/20	396,00 €	203,00 €	238,00 €
Tarifs par nuit du vendredi-samedi-dimanche			
Avril, Mai, Juin, Septembre	70,00 €	30,00 €	35,00 €
du 3/07/20 au 30/08/20	99,00 €	50,00 €	55,00 €
1 nuit en semaine (lundi au jeudi : de 16h00 à 10h00) selon disponibilité et période			
Avril, Mai, Juin, Septembre	60,00 €	25,00 €	30,00 €
Tarif spécial chantiers locaux (sur justificatif), valable toute la saison	indisponible	25,00 €	30,00 €
du 1/07/20 au 31/08/20	80,00 €	40,00 €	45,00 €
Nuitée supplémentaire : (de 16H00 à 10h00) selon disponibilité et période			
Avril, Mai, Juin, Septembre (hors nuit du samedi au dimanche)	40,00 €	20,00 €	25,00 €
du 1/07/20 au 31/08/20 (hors nuit du vendredi, samedi et dimanche)	55,00 €	28,00 €	33,00 €
Caution	400,00 €	300,00 €	300,00 €
TELEVISION			
Caution (TV + télécommande)	150,00 €		

forfait ménage	70,00 €
TARIFS DE LOCATION DE CARAVANES	
349 euros la semaine pour la grande caravane pour 4 personnes, (4 adultes)	
249 euros la semaine pour la petite caravane pour 4 personnes, (2 adultes + 2 enfants)	

- décide de consentir une remise de 5% sur la totalité du séjour à partir de deux semaines de location consécutives.
- décide de consentir une remise de 10% sur la totalité du séjour à partir de trois semaines de location consécutives.
- décide que les modes de paiement acceptés sont les suivants :
 - chèques,
 - espèces,
 - cartes bancaires,
 - chèques vacances ANCV.

La taxe de séjour sera due selon les dates, tarifs et conditions fixés par le SIVAS.

TARIFS DES EMPLACEMENTS NUS AU TERRAIN DE CAMPING POUR 2020

	BASSE SAISON (avril, mai, juin, septembre)	HAUTE SAISON (juillet, août)
Forfait 1 personne (1 personne + véhicule + tente ou caravane + emplacement Ou 1 personne + camping-car + emplacement	6,50 €	8,20 €
OPTIONS A LA NUITÉE		
enfant de moins de 1 an	gratuit	gratuit
1 enfant de 1 à 16 ans	1,35 €	1,90 €
1 adulte ou 1 enfant de 16 ans et +	2,40 €	3,35 €
1 véhicule supplémentaire, moto et/ou quad	1,45 €	1,80 €
électricité	3,15 €	3,15 €
1 animal domestique	0,90 €	0,90 €
jeton lave-linge avec lessive ou sèche-linge	4,95 €	4,95 €
visiteur	1,40 €	1,40 €
douche visiteurs, plaisanciers	2,00 €	2,00 €
borne vidange camping-car de passage	4,15 €	
entrée piscine	inclus	inclus
caution barrière électrique d'entrée	30,00 €	30,00 €
garage mort SANS électricité, par nuitée	5,00 €	5,00 €
garage mort AVEC électricité, par nuitée	9,00 €	9,00 €

- se réserve le droit de modifier ces tarifs en ce qui concerne la part de TVA selon la législation en vigueur.
- accorde une remise de 15% sur le montant des séjours d'une durée au moins égale à trois semaines consécutives.
- décide que les modes de paiement acceptés sont les suivants :
 - chèques,
 - espèces,
 - cartes bancaires,
 - chèques vacances ANCV.

La taxe de séjour sera due selon les dates, tarifs et conditions fixés par le SIVAS.

Pour information, les tarifs de la piscine restent inchangés, comme la délibération du 20 mars 2017 le prévoyait.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- valide l'ensemble des tarifs proposés des locatifs du terrain de camping du Port Sainte-Marie pour la saison 2020.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 4/12/2019

6°) TARIFS DES PRODUITS VENDUS A LA BOUTIQUE DU CAMPING

Madame le Maire propose de reprendre les tarifs de l'année précédente pour tous les produits vendus à la boutique du camping, (d'épicerie, des friandises, des boissons, des glaces, des produits d'hygiène et des produits divers).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe ainsi le prix des produits alimentaires et divers en dépannage au terrain de camping pour l'année 2020,
- précise que ces tarifs resteront en vigueur pour les années à venir, sauf modification qui ferait alors l'objet d'une nouvelle délibération.

PRODUITS	PRIX EN EUROS	PRODUITS	PRIX EN EUROS
EPICERIE		FRIANDISES	
Biscottes (300 gr, 36 pièces)	1,30	Sablés beurre nature (125 gr)	2,60
Café corsé (250 gr)	2,00	Biscuits petit beurre (200 gr)	1,50
Filtres à café N°4 x40	0,95	Assortiment petits fours (200 gr)	3,00
25 Dosettes individuelles Café soluble	2,00	Bonbons tendres aux fruits (150 gr)	1,50
Lait demi-écrémé (50 cl)	0,85	Bonbons à la menthe (150 gr)	1,50
Chocolat en poudre (250 gr)	2,00	Chocolat au lait en tablette x 3	2,00
Confiture de fraises (370 gr)	1,60	Chocolat noir en tablette x 3	2,00
Sucre semoule (1 kg)	1,70	Biscuits barquette fraise	1,20
Sucre en morceaux (1 kg)	1,60	Goûters au chocolat (330 gr)	1,50
Pâte à tartiner (200 gr)	2,00	Lion, (à l'unité)	1,00
Cassoulet 4/4, (840 gr)	2,40	Nuts, (à l'unité)	1,00
Raviolis 4/4, (800 gr)	1,80	Kit Kat, (à l'unité)	1,00
Haricots verts très fins en conserve 4/4, (800 gr)	1,80	Twix, (à l'unité)	1,00
Petits pois en conserve 4/4, (800 gr) très fins	1,80	Mars, (à l'unité)	1,00
Macédoine de légumes en conserve 4/4, (800 gr)	1,60	Carambar caramel ou fruit, (à l'unité)	0,30
Thon naturel 1/6, (133 gr)	1,80	BOISSONS	
Cocktail de fruits conserve 4/4, (825 gr)	2,00	Coca cola, (la canette, 33 cl)	1,00
Pâtes coquillettes (500 gr)	1,20	Gini, (la canette, 33 cl)	1,00
Sauce bolognaise (415 gr)	1,60	Oasis tropical, (la canette, 33 cl)	1,00
Riz long 4 sachets (125 gr)	1,70	Ice-Tea pêche, (la canette, 33 cl)	1,00
Cacahuètes grillées (250 gr)	1,50	Perrier, (la canette, 33 cl)	1,00
Gâteaux apéritif, coffret assorti	1,40	Orangina, (la canette, 33 cl)	1,00

(100 gr)			
Chips (100 gr)	1,20	Coca Cola Zéro, (la canette, 33 cl)	1,00
Huile de tournesol, (1 litre)	2,70	Eau Cristalline, (1,50L)	1,00
Vinaigre de cidre, (75 Cl)	1,80	Eau Cristalline, (0,50L)	0,50
Moutarde verre Amora (150 gr)	1,00	GLACES (à l'unité)	
Mayonnaise tube (175 gr)	1,30	Cône	1,50
Ketchup nature (560 gr)	2,00	Gros bâtonnet	2,00
Cornichons (185 gr)	1,50	Petit bâtonnet	1,50
Sauce vinaigrette nature, (500gr)	2,00	Glace fantaisie magnum	2,00
Sel fin boîte, (500 gr)	1,00	Glace à l'eau, sorbet	1,00
Poivre moulu noir , (50 gr)	1,95	Barre glacée, (mars, twix ...)	1,00
Soupe tomate velouté Royco, 3 sachets	2,20	Glace en pot fantaisie (60gr)	1,00
Velouté légumes velouté Royco, 4 sachets	1,60	BOISSONS (pour les soirées)	
Potage à la tomate, (1 litre)	1,80	Jus d'orange, (le verre)	1,00
Potage de légumes moulinés, (1 litre)	1,80	Café, (la tasse)	1,00
PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE ET DIVERS			
Eponges x 2 avec tampon	1,75	Essuie tout, (le rouleau)	0,80
Gel lessive Génie, (250 ml)	3,20	Bande pansements (par 20)	4,00
Liquide vaisselle, (500 ml)	1,80	Gel douche (250 ml)	2,00
Sacs poubelle, (40 x 30 litres)	1,80	Shampooing aux œufs (400 ml)	1,50
Film étirable, (20 mètres)	2,00	Préservatifs (par 12)	2,95
Aluminium en rouleau, (30 mètres)	2,60	Protections périodiques (par 14)	2,95
Allume barbecue, (32 pièces)	1,95	Sac de charbon de bois (4 kg)	7,00
Boîte Allumettes, (à l'unité)	0,50	Papier Toilette (x6)	2,00

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 4/12/2019

7°) PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES DANS LE CIMETIERE

Madame le Maire présente ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2223-17 et L.2223-18,

«Dans le cas de besoins et après l'expiration du délai prévu par la Loi, l'administration communale pourra ordonner la reprise des parcelles du terrain commun. La notification sera faite au préalable par les soins de l'administration communale auprès des familles des personnes inhumées. La décision de reprise sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage au cimetière et à la Mairie».

Considérant qu'aux termes de la Loi, la reprise peut s'appliquer aux conditions suivantes :

- l'envoi d'une convocation par lettre recommandée aux familles, (un mois à l'avance), et l'affichage en mairie pour assister au procès-verbal de constat d'abandon dressé par Madame le Maire,
- une description précise de l'état de la concession au procès-verbal,
- la notification du procès-verbal à la famille par lettre recommandée avec accusé de réception portant mise en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien et son affichage en mairie durant un mois,
- le maintien d'état d'abandon dans les 3 ans qui suivent les formalités d'affichage,
- un nouveau procès-verbal à l'issue des 3 ans de l'affichage constatant l'état d'abandon,
- une délibération du conseil municipal de reprise de la concession.

Considérant qu'il convient d'engager une procédure de reprise des concessions abandonnées pour une cinquantaine de concessions.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la procédure de reprise des concessions visée à la présente,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces démarches.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 4/12/2019

8°) DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire demande à Monsieur FERRAND, adjoint aux finances de bien vouloir présenter ce dossier.

Suite à un manque de crédits, concernant deux emprunts qui se terminent en 2021 et qui n'ont plus d'intérêt, les crédits suffisants n'ont pas été inscrits au chapitre 16 au budget primitif. Afin de régulariser cette situation pour l'année 2019, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Section d'Investissement :

Chapitre 16, Compte 1641 : + 3.000,00 euros

Chapitre 020 : - 3.000,00 euros

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise les modifications de crédits présentées.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 4/12/2019

9°) LOCATION D'UN LOCAL, 36 RUE BERNARD PALISSY

Madame le Maire présente ce dossier.

Monsieur Christophe VERDIERE commerçant brocanteur nouvellement installé dans notre commune souhaite louer un bâtiment jouxtant nos services techniques. Le local loué serait de 150 mètres carrés. Cette location est fixée à un an, renouvelable par tacite reconduction.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de louer un bâtiment d'une superficie de 150 mètres carrés jouxtant nos locaux techniques à Monsieur Christophe VERDIERE au tarif mensuel de 150 euros,
- autorise Madame le Maire à signer la convention à venir,
- autorise Madame le Maire à émettre les titres qui correspondent au loyer fixé.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 4/12/2019

10°) AMPLITUDE ET TARIFICATION DU SERVICE DE LOCATION DES VEHICULES ELECTRIQUES

Madame le Maire présente ce dossier.

A compter du 1er janvier 2020, l'amplitude de service de Mouv'nGo et son système de tarification vont évoluer.

En effet, dès le 1er janvier prochain, Mouv'nGo sera disponible tous les jours dès 3h30 jusqu'à 00h30. Quant à son nouveau système de tarification, il est présenté ci-dessous :

Tarification du service d'autopartage* :

Tarification par créneaux glissants	Prix en TTC
Durée de réservation : de 0 à 6 heures	8€
Durée de réservation : de 6 et 12 heures	13€
Durée de réservation : de 12 heures jusqu'à 21 heures	18€

*L'utilisation des véhicules électriques en autopartage par les agents et les élus de la collectivité (abonnés B2B) sera gratuite dans le cadre des déplacements liés à l'activité de la mairie.

A ces tarifs s'ajoutent un coût d'abonnement d'un montant de 4 € TTC, correspondant aux frais de gestion et encaissés par l'opérateur de mobilité Clem' : ce coût d'abonnement mensuel n'est payé par l'utilisateur qu'à partir du moment où une réservation est effectuée dans le mois.

Tarifification du service de recharge :

Tarifification à la demi-heure	Prix en TTC
Une demi-heure	1€

A ces tarifs s'ajoutent un coût d'abonnement d'un montant de 4 € TTC (Formule FLEX) ou un coût unitaire de 1 € TTC par recharge (Formule LIBERTE), correspondant aux frais de gestion et encaissés par l'opérateur de mobilité Clem'. Le coût d'abonnement mensuel de la Formule FLEX n'est payé par l'utilisateur qu'à partir du moment où une recharge est effectuée dans le mois.

Le conseil municipal est sollicité afin d'approuver l'évolution du service de mobilité Mouv'nGo.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le nouveau système de tarification de Mouv'nGo et l'extension de son amplitude de service.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 4/12/2019

QUESTIONS DIVERSES

Carole ROGER :

- Point sur les travaux de la mairie.
Les travaux dans la mairie sont presque achevés, les bureaux seront fermés, à titre exceptionnel, le mardi 3 décembre et le jeudi 5 décembre pour permettre l'installation des postes informatiques.
- La mission d'archivage des documents est elle aussi presque terminée.
- L'ancien camion Iveco a été vendu pour épave.
- La distribution des sacs poubelles a débuté et se poursuivra les deux prochains week-ends.
- Dans le cadre du Téléthon, une marche sera organisée le week-end prochain et un stand sera installé au marché de Noël
- Le samedi 7 décembre 2019, le marché de Noël organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Bernard Palissy se déroulera sur la place de la République.
- Le dimanche 8 décembre 2019, le spectacle de Noël municipal débutera à 14H30 à la salle des fêtes.
- Elle remercie Régis Ferrand pour la fourniture du grand sapin installé place de la République.
- La cérémonie des vœux du Maire se tiendront le samedi 11 janvier à partir de 19 H 00 à la salle des fêtes.

Serge LÉPINE :

- Il fait le point sur les travaux en cours.
Les réseaux exutoires ont été posés sur la rue Bernard Palissy depuis le carrefour de l'avenue Jean Loiseau vers le site des logements adaptés. Les travaux pour la pose des bassins enterrés sont commencés et le géomètre est intervenu pour l'implantation et la division parcellaire. Les réseaux pour l'eau potable seront refaits, ces travaux seront pris en charge par le S.I.A.E.P de Courcelles La Forêt.
- Concernant l'enfouissement des réseaux électriques rue de la Chapelle de Chiloup, rue Loucheur, rue des A.F.N et la rue du Maréchal Joffre, les fourreaux sont installés et il reste le gravillonnage de la rue de la Liberté qui sera réalisé courant mars 2020.

- Pour le logement au 17 place de la République le placo est posé et les bandes sont terminées, la porte d'entrée a été revue, il reste la plomberie, les peintures et les sols à terminer.
- A la salle Roger Mahuet, les travaux de réfection de la toiture sont en cours et il y a un jambage de lucarne à refaire, des devis sont en cours.
- Les services techniques sont intervenus à la mairie pour des travaux de peinture et le déménagement dans les archives.
- Des travaux de faïence sont à terminer dans les toilettes communales au Belvédère.
- Les travaux des plantations et le taillage sont à terminer.
- Les arbustes de la rue Bernard Palissy qui seront déplantés lors des travaux seront replantés au terrain de camping.
- Le rapport de la Commission Travaux du samedi 23 novembre 2019 a été envoyé à tous les membres de la commission.
- Les travaux de la fibre optique sont en cours, la desserte de ce réseau sera étalée sur plusieurs mois.

Nathalie LEMARCHAND :

- Les élections du CMJ se sont déroulées le 12 novembre 2019 ; parmi les anciens membres certains souhaitent rester.
- Le jeudi 28 novembre 2019 en notre mairie, les CMJ de Malicorne sur Sarthe et de Mézeray ont rencontré Madame Sylvie TOLMONT, député de notre circonscription, à cette occasion, un petit cadeau local lui a été remis.
- La prochaine réunion du CMJ sera consacrée au jury des vitrines des commerçants et artisans le vendredi 20 décembre 2019.
- La grève du jeudi 5 décembre 2019 sera suivie par plusieurs enseignants, (5 sur 6), comme la Loi le prévoit, le service minimum d'accueil sera mis en place par la municipalité, du personnel communal accueillera les enfants à l'école Bernard Palissy, un questionnaire a été adressé aux parents afin de connaître le nombre des enfants qui seront présents à ce service, la restauration sera assurée comme habituellement.

Philippe CHOQUET :

- La formation sur l'analyse et la prévention des situations conflictuelles entre et avec les enfants effectuée par le CNFPT en intra, programmée sur 3 jours du mardi 29 au jeudi 31 octobre 2019 a été très appréciée par l'ensemble du personnel concerné, (école, garderie et restaurant scolaire). Quatre agents de la commune de Noyen sur Sarthe ont également participé au stage. Les échanges et comparaisons entre les agents des deux communes ont aussi été intéressants.
- Depuis un peu plus d'une semaine le service au plat a débuté au restaurant scolaire, cela modifie les habitudes de travail du personnel. Les enfants sont plutôt satisfaits de ce changement qui leur confère plus d'autonomie.
- La commission menu s'est réunie aujourd'hui, un repas végétarien est servi chaque semaine comme la Loi Egalim nous l'impose depuis novembre 2019, cependant nous restons vigilants pour ne pas donner aux enfants des produits trop transformés, (exemple : boulettes de légumes à frire, ersatz de steak à base de protéines de soja) ou ayant parcouru plusieurs milliers de kilomètres (exemple : tofu), ce qui ne serait pas cohérent.
- Un état du coût de fonctionnement de la cantine est remis à chaque conseiller, à noter que le nombre de repas est en hausse.

Régis FERRAND :

- Il félicite la Commission Fleurissement pour la réalisation des décorations de Noël.

Clélia CHOTARD :

- Elle annonce que la fabrication des panneaux a pris un peu de retard, en effet, l'entreprise retenue ne peut pas numériser en haute définition les cartes postales. Des devis sont en cours avec une autre entreprise.

Franck LE NOË:

- Il rappelle avoir demandé par courrier électronique à Régis FERRAND, adjoint aux finances, la possibilité de consulter les comptes de la commune sur un ordinateur de la mairie.
Madame le Maire indique que cette demande répond à une procédure officielle qui doit être faite par écrit.
Monsieur LE NOË répond qu'il présente une demande officielle ce jour en conseil municipal pour avoir accès aux comptes de la commune sur un ordinateur de la mairie.
Madame le Maire rappelle à Monsieur LE NOË qu'il ne bénéficie d'aucune habilitation administrative pour un accès aux applicatifs comptables de la mairie et qu'il ne peut y avoir de traitement de faveur pour un conseiller municipal. En effet, la jurisprudence administrative reconnaît aux conseillers municipaux un droit à l'information sur la totalité des affaires de la commune dans les mêmes conditions que les administrés.
Madame le Maire précise que seules des éditions en PDF pourront être communiquées.

Madame le Maire indique que la prochaine séance est fixée le 27 janvier 2020 à 20 heures.
Elle termine cette séance en souhaitant des joyeuses fêtes à tous.

La séance est levée à 21H15